



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B. P. 5 0 0 1 0
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N°5001

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, R. 111-19-29 et R.123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public portant le n° 057 666 18 E 002 relative à l'aménagement d'un restaurant « AL MAMA BISTROT », rue du Linkling, 57180 TERVILLE,

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de la Moselle, dans sa séance du 20 avril 2018,

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, dans sa séance du 22 février 2018,

VU l'avis favorable émis par les commissions d'arrondissement pour la sécurité incendie et pour l'accessibilité, lors de la visite avant ouverture effectuée le 10 août 2018.

ARRETE

Article 1 : Autorise l'ouverture au public de la cellule « AL MAMA BISTROT », sise rue du Linkling - 57180 Terville, à compter du 11 août 2018.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.



Fait à Terville, 11 août 2018
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué


Jean-Paul Boulay

Publié ou notifié le : 20 AOUT 2018